



Bilan du programme de législature 2003-2007

et

Planification financière 2008-2010

Conférence de presse du Conseil d'Etat du 31 octobre 2006

Bilan du Programme de législature

Plan de l'exposé

- ▶ Rappel du cadre
- ▶ Critères d'appréciation
- ▶ Degré de réalisation des objectifs
- ▶ Appréciation générale



Décision du Conseil d'État de disposer dès 2003 d'un instrument de conduite politique et stratégique

- ▶ qui soit articulé à une planification des ressources – le programme de législature et la planification financière sont conçus comme deux instruments indissociables –,
- ▶ qui anticipe l'instrument de conduite que prévoit la Constitution pour la législature 2007- 2012 (article 119 Cst-VD).



Connus au sein des autorités cantonales, le programme de législature et la planification financière ont guidé l'action politique du collège gouvernemental tout au long de la période.

Il a fallu l'adapter en 2004 et 2005 en y intégrant les mesures d'assainissement décidées à partir des résultats des comptes 2003 en application de l'article 165 Cst-VD, d'où:

- ▶ une révision importante des taux de progression admis pour certaines dépenses,
- ▶ le gel ou l'étalement du financement de certains projets.

Evaluation du degré d'atteinte des objectifs

- ▶ des actions,
- ▶ des mesures,
- ▶ des deux démarches connexes : la mise en œuvre de la Constitution et la refonte du Plan directeur cantonal.

Appréciation générale par rapport aux quatre piliers du programme de législature :

- 1) « *Que développer ? Investir pour l'avenir* »
- 2) « *Selon quels principes ? Voir à long terme* »
- 3) « *Avec quels moyens ? Assainir les finances* »
- 4) « *Dans quel style ? Rapprocher l'État du citoyen* »

Degré de réalisation des objectifs

	Objectif atteint	Objectif partiellement atteint	Abandon / report
Actions du programme de législature (60)	31	27	2
Mesures au titre de l'assainissement des finances (7)	4	2	1
Démarches connexes (Constitution + plan directeur cantonal)	2	-	-

Réalisations relevant du 1er pilier, « Investir pour l'avenir »

- ▶ Projets appelés à renforcer les conditions cadres pour le canton (ex. M2, TRIDEL, PALM)
- ▶ Promotion économique : création d'emplois
- ▶ Assainissement de la BCV
- ▶ Réformes pour assurer l'avenir de la formation (ex. : nouveau système d'évaluation au sein de l'École vaudoise, restructuration et reconnaissance de la HEP, loi sur l' UNIL)
- ▶ Politique familiale (ex. : accueil de jour des enfants, allocations familiales)
- ▶ Politique sociale (ex. : revenu d'insertion, PIMEMS, planification hospitalière)
- ▶ Chantier de mise en œuvre de la Constitution et réformes des processus de gestion

Réalisations relevant du 2e pilier, « Voir à long terme »

- ▶ Initiatives et mesures prises pour assurer la cohésion sociale (ex.: RI, vote des étrangers, loi sur l'intégration des étrangers, éducation à la citoyenneté)
- ▶ Initiatives et mesures prises pour retrouver aujourd'hui et à l'avenir l'influence d'un grand canton sur la scène fédérale et dans les relations intercantionales
- ▶ Initiatives et mesures prises pour développer les principes d'ouverture et de partenariat dans toutes les relations entretenues au sein et à l'extérieur de l'administration
- ▶ Refonte du plan directeur cantonal
- ▶ DEFI : vers une amélioration durable des méthodes et procédés administratifs
- ▶ Déploiement du développement durable (réalisation des indicateurs)

Réalisations relevant du 3e pilier, « Assainir les finances »

- ▶ Le programme de législature et la planification financières initiales intégraient des mesures au titre de l'assainissement des finances
- ▶ En 2004 en urgence puis en 2005, mesures prises au titre de l'assainissement des finances, en application de l'article 165 Cst-VD
- ▶ Reprise économique au cours de la législature
- ▶ Maîtrise des charges / maintien de la substance fiscale
- ▶ Résultat obtenu par l'effet des mesures et grâce à une conjoncture économique plus favorable = passage d'un déficit de CHF 385 mios en 2003 à des excédents positifs aux comptes 2005 et au projet de budget 2007



Réalisations relevant du 4e pilier, « Rapprocher l'Etat du citoyen »

- ▶ Mesures de simplification de l'administration dans le cadre de DEFI
- ▶ Mise en oeuvre de la loi sur l'information
- ▶ Développement des médiations publiques
- ▶ Refonte du site Internet de l'État de Vaud

Appréciation générale

En dépit de la situation financière et des mesures d'assainissement prises en application de l'article 165 Cst-VD, le nombre de projets qui ont pu être réalisés ou se développer est loin d'être négligeable.

Au-delà du retour à des finances plus saines, des avancées significatives :

- ▶ Marge de manœuvre et crédibilité retrouvées,
- ▶ Administration encore plus efficiente,
- ▶ Institutions renouvelées,
- ▶ Processus de gestion améliorés, missions et gouvernances clarifiées.

Planification financière 2008-2010: Un équilibre précaire

Plan de l'exposé

- ▶ Rappel du cadre légal
- ▶ Contexte et conjoncture
- ▶ Prévisions des revenus
- ▶ Prévisions des charges
- ▶ Bilan global
- ▶ Evolution de la dette
- ▶ Conclusions

Cadre légal

- ▶ «Le Grand Conseil prend acte chaque année de la planification financière à moyen terme» (Cst-VD, art.105)
- ▶ «La mise en œuvre du Programme de législature s'inscrit dans la planification financière, qui fixe les objectifs financiers pour la période à venir» (Programme de législature, p.3)
- ▶ «La planification financière a valeur de prescription pour l'élaboration des budgets» (Programme de législature, p.3)

Contexte et prévisions conjoncturelles:

- ▶ ralentissement économique mondial dès 2007 (KOF, SECO)
- ▶ croissance suisse à son niveau de potentiel moyen 1,5%
- ▶ progression annuelle de la population vaudoise 1%

	2006	2007	2008-2010
PIB (réel)	2,0%	1,5%	1,5%
Inflation	1,1%	1,0%	1,2%
Chômage (CH)	3,4%	3,1%	3,1%
Intérêts court terme	2,5%	3,5%	3,5%
long terme	4,0%	4,5%	4,5%

Prévision pour les recettes fiscales de l'Etat: progression globale en ligne avec l'activité économique 1,5 %

- ▶ stabilisation du système postnumerando (*)
- ▶ réduction du potentiel bénéficiaire des sociétés en 2008 (**)
- ▶ tassement du marché immobilier dès 2008(***)

	2008	2009	2010
Impôts revenu et fortune	1,5%*	1,5%*	1,5%*
Impôt bénéfice	- 20,3%**	1,5%	1,5%
Impôt capital	- 13,8%**	0,0%	0,0%
Impôts gains immobiliers et mutation	0,0%***	0,0%***	0,0%***
Total recettes fiscales	- 0,9%	1,3%	1,3%

Nouvelle péréquation financière Confédération-cantons (RPT): bilan global de juin 2006 (base 2004/2005)

<i>(+) amélioration du résultat, (-) péjoration du résultat, en mios</i>	Total VD	Etat	Communes
Revenus supplémentaires / charges supprimées	448,5	424,6	24,0
Revenus supprimés / Charges supplémentaires	- 447,0	- 283,1	- 163,9
Bilan global	1,5	141,5	- 139,9

Effets des projets fédéraux

<i>(+) revenus supplémentaires pour l'Etat, (-) revenus supprimés, en mios</i>	2008	2009	2010
RPT: perte de la contribution pour cas de rigueur (hors bilan global)	- 72,0	- 72,0	- 72,0
Réforme II de la fiscalité de l'entreprise (en l'état actuel des travaux de la CH)		- 50,0	-50,0
Réforme de l'imposition du couple et de la famille		- 11,0	- 11,0

Dépenses liées au personnel

		2008	2009	2010
Progression des salaires	indexation	1,2 %	1,2 %	1,2 %
	augmentations annuelles	1,0%	1,0%	1,0%
Effets démographiques	augmentation des besoins dans les secteurs formation, santé et social	0,25%	0,25%	0,25%
Augmentation globale des dépenses de personnel		2,45%	2,45%	2,45%

- ▶ Effets financiers du projet DECFO/SYSREM non intégrés

Effets des projets fédéraux

<i>(+) charges supplémentaires pour l'Etat, (-) charges supprimées, en mios</i>	2008	2009	2010
Prestations complémentaires familles			15,0
Financement des hôpitaux		55,0	55,0
Révision de l'asile (effet brut Etat + communes 12,5 mios)	6,2	6,2	6,2
Master HES			10,0

Effets des autres projets

<i>(+) charges supplémentaires pour l'Etat, (-) charges supprimées, en mios</i>	2008	2009	2010
Réformes judiciaires (CH + VD)	2,5	5,0	7,5
Hausse des allocations familiales		18,0	18,0
Ecole enfantine obligatoire	1,0	2,3	3,0
Financement de l'accueil de jour	1,0	2,0	5,0
Modernisation des EMS		5,9	12,0
Amortissement du découvert	100,0		

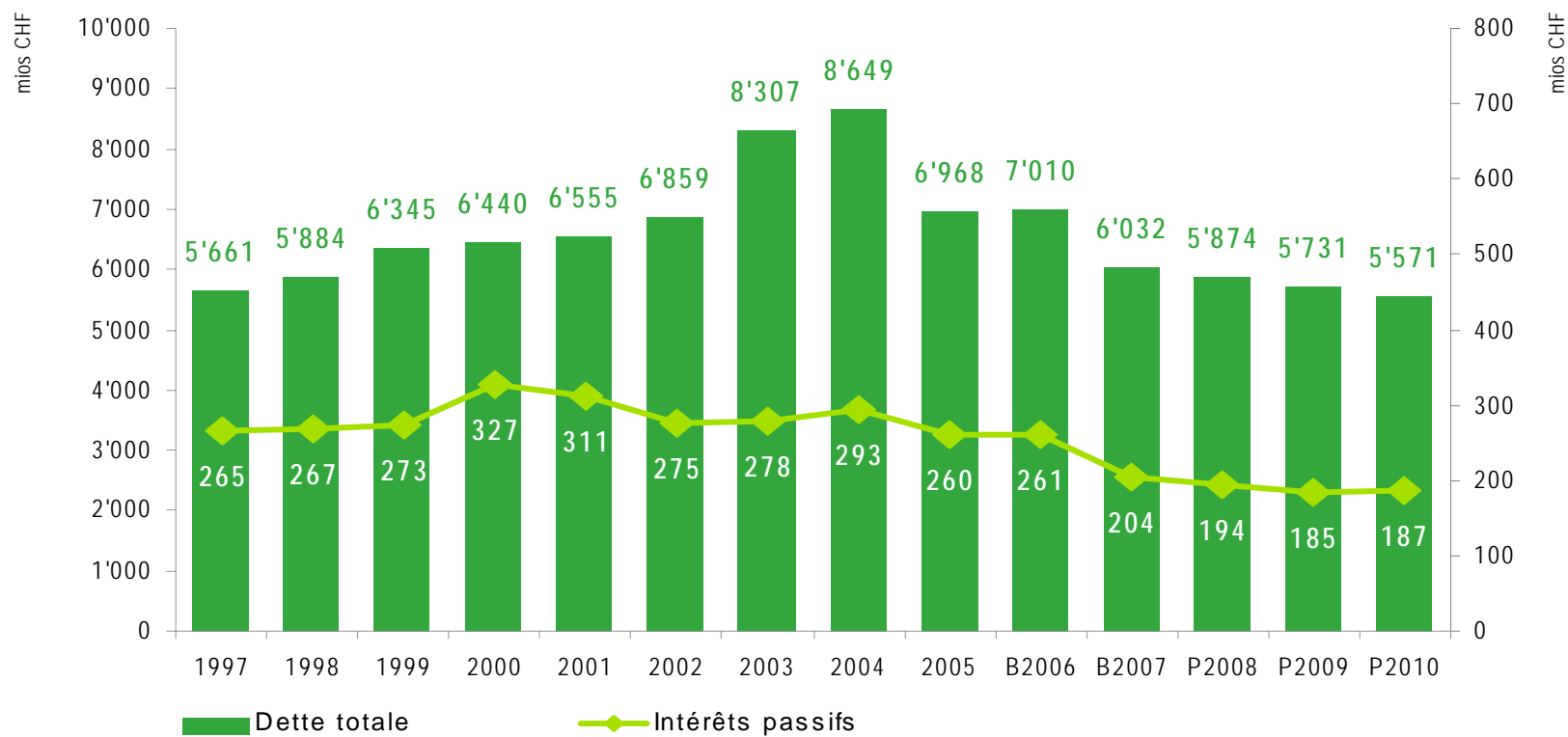
Bilan global

<i>en mios</i>	2007	2008	Ecart 07-08	2009	Ecart 08-09	2010	Ecart 09-10
Revenus totaux	6'649,8	6'700,6	0,8%	6'709,1	0,1%	6'774,7	1,0%
Charges totales	6'635,2	6'654,3	0,4%	6'703,1	0,8%	6'853,4	2,1%
Résultat planifié	14,6	46,3		6,0		- 78,7	

- ▶ Résultat planifié excédentaire en 2008 et 2009
- ▶ Retour dans les chiffres rouges dès 2010

Evolution de la dette

- ▶ Dette en réduction constante, objectif 5,6 milliards en 2010
- ▶ Charge d'intérêts stabilisée sous la barre des 200 millions



Risques et incertitudes

Effets financiers

Impôts revenu et fortune: stabilisation du système	(+/-) 40 mios
Impôts immobiliers: explosion bulle spéculative	- 50 mios
RPT: forte volatilité des flux et du bilan global	<i>non défini</i>
Assainissement finances fédérales: abandon tâches	<i>non défini</i>
Inflation: croissance supérieure à la planification	27 mios (1% masse salariale)
Financement des soins: nouveau régime dès 2010	<i>non défini</i>
Charge d'intérêts: tendance haussière des taux	11-16 mios (1% court/long terme)
Caisse de pensions: capitalisation et démographie	<i>non défini</i>
Projet DECFO/SYSREM: effets financiers	<i>non défini</i>

La planification montre que l'équilibre des finances cantonales à l'horizon 2010 reste précaire.

La gestion du canton devra s'articuler autour des objectifs suivants:

- ▶ poursuite d'une maîtrise des dépenses rigoureuse;
- ▶ prévisions fiscales prudentes, indépendamment de la conjoncture exceptionnelle et des éléments extraordinaires qui ont marqué les exercices 2005 et 2006;
- ▶ limitation des transferts de charges de la Confédération.

Moyennant des choix stratégiques dans le cadre de son prochain programme de législature, le Conseil d'Etat pourra:

- ▶ mettre en œuvre de nouvelles tâches demandées par la population ou la Confédération;
- ▶ appliquer le régime normal d'adaptation des salaires et mettre en œuvre le projet DECFO/SYSREM dans la fonction publique;
- ▶ faire face aux impondérables.